



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**DELIBERATION N° DEL084-21**

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 novembre 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, G. JACCOUD, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> DE LOUBENS Justine (pouvoir à Sylvie OSSARD, en date du 9 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 7 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> JANSER Meg-Anne (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 10 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> MALVOISIN Lola (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 9 novembre 2021)  
M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Mickaël GUIHENEUF, en date du 9 novembre 2021)  
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 8 novembre 2021)

**Absents :**

M<sup>me</sup> TOURRE Anaïs

MESSIEURS FRÉDÉRIC DELFORGES ET TIMOTHÉE JAUSOIN ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité social du personnel de la ville de Gières.**

**Rapporteur : Isabelle BEREZIAT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations, propose des aides et des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel, verse chaque année une subvention (0,42 % de la masse salariale de l'année précédente).

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de fonctionnement de 21 800 € au comité social du personnel,
- de dire que les crédits seront inscrits sur le budget 2021.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 10 novembre 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.